



Que faire quand un éditeur ne paie pas les droits d'auteur ?

Par **Christy13**, le **27/08/2014** à **21:53**

Bonjour,
en mai 2007 j'ai signé un contrat d'édition avec les Editions D.
Lors de la signature de ce contrat il était bien stipulé qu'il y avait **un distributeur-diffuseur extérieur**.
Or quelques mois après j'apprenais par hasard que cela n'était plus le cas...

Difficile pour mon roman de se vendre dans ce cas là.

Depuis 2009, l'éditeur ne paie plus les droits d'auteur.

Elle ne répond pas à mes courriers en recommandés.
Ni à mes emails.

En mars 2013 elle m'a envoyé par email un état des ventes 2009-2012 d'un montant de 31€ (!) Je lui ai envoyé un RIB. Elle n'a jamais payé ces 31€...

Je lui ai dit que je voulais reprendre ma liberté et résilier le contrat à l'amiable.
Aucune réponse.
Les Editions D. m'ignore totalement.

Je lui ai pourtant expliqué que j'irai au tribunal s'il le faut mais que je ne veux plus de ce contrat avec sa maison d'editions. Aucune réponse.
Je lui écrit sur sa page Facebook, elle efface mes messages sans y répondre...

Si mon roman ne se vend pas, pourquoi s'obstine t elle a le garder dans son catalogue?

Surtout si elle ne respecte pas ses obligations contractuelles?

Que puis-je faire?

Quelles sont les formalités juridiques dans un tel cas?

le coût?

Je suis à bout.

J'ai besoin de conseil car je ne sais plus quoi faire avec cette éditrice.